

## **Les pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne dévoilent leurs plans d'actions pluriannuels en CR2H**

Les pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) ont élaboré, à la demande des ministres du logement et de la justice (circulaire du 8 février 2019), leurs plans pluriannuels de lutte contre l'habitat indigne.

Face à l'importance de l'enjeu de la lutte contre l'habitat indigne (LHI) en PACA (environ 133 000 logements recensés potentiellement indignes), le préfet de région a invité les sous-préfets référents LHI à échanger librement avec les membres du CR2H le 5 juillet 2019 sur les actions prioritaires identifiées au regard de la spécificité et des enjeux de leur territoire mais aussi de la maturité de la structuration de leur PDLHI ainsi que du niveau d'expertise mis à leur disposition (SCHS, DTArS, DDTM, DDCS...).

Mme Elisa BASSO, sous-préfète référente LHI dans le Vaucluse, a souligné l'importance de la gouvernance du PDLHI et la plus value de cette instance lorsque le territoire est confronté à des situations complexes qui ne trouvent de solutions que grâce à un partage de la connaissance des éléments du dossier par l'ensemble des acteurs et à une coordination des procédures.

Dans la continuité de cette intervention, M. Christophe ENDERLE, chef du service habitat et renouvellement urbain de la DDTM des Alpes-maritimes, a rappelé la mobilisation de tous les acteurs du PDLHI autour du sous-préfet pour mettre en œuvre une démarche d'apurement des arrêtés d'insalubrité non menés à leur terme (du recensement des arrêtés à leur mainlevée). Ce travail fructueux conduira en 2019 à l'accompagnement social d'une dizaine de ménages encore logés dans des logements frappés d'insalubrité pour leur proposer un relogement.

Afin de conduire les arrêtés d'insalubrité à leur terme, la collectivité ou l'État, face à un propriétaire défaillant, doit recourir aux travaux d'office. La DDT des Alpes de Haute-Provence a acquis une solide expertise en matière de travaux d'office et poursuit sans relâche les propriétaires de mauvaise foi, pour crédibiliser l'action publique et faire levier sur les autres propriétaires pour qu'ils engagent spontanément des travaux d'amélioration du parc privé. M. Raphaël CHALANDRE, chef du service aménagement urbain et habitat de la DDT des Alpes de Haute-Provence, a fait part de la volonté du PDLHI de mener un chantier avec la DRFIP pour poursuivre les propriétaires en recouvrement des dépenses engagées par l'État et faire des « exemples ». La DDT souhaite également accompagner la montée en compétence des communes pour les inciter à mener elles-mêmes les travaux d'office avec le concours des aides financières de l'Anah. Dans le Var, Mme Astrid JEFFRAULT, sous-préfète, a exposé les actions du PDLHI visant à améliorer la visibilité du guichet unique. Le PDLHI conduira des actions de communication en partenariat avec la CAF pour garantir une bonne connaissance du guichet unique et faciliter le signalement pour l'usager.

Dans les Bouches-du-Rhône, la thématique de l'habitat indigne revêt une dimension « exceptionnelle » depuis les événements dramatiques de la rue d'Aubagne à Marseille le 5 novembre 2018. Des événements qui conduisent le Gouvernement à accompagner avec une attention particulière les acteurs locaux de la LHI avec des dispositifs adaptés aux enjeux (OPAH-RU du centre ville, projet partenarial d'aménagement, MOUS relogement...). En dehors du périmètre de la ville de Marseille, le PDLHI des Bouches-du-Rhône a pour action prioritaire la sensibilisation et la mobilisation des maires souvent désarmés face à la complexité des procédures et/ou le manque d'expertise. M. Jean-Philippe D'ISSERNIO, Directeur de la DDTM, a présenté la démarche mise en place et qui sera poursuivie avec l'appui des sous-préfets d'arrondissement. Pour accompagner les communes en charge d'apporter une suite aux signalements au guichet unique, le PDLHI a décidé d'aller au devant des maires en instaurant des comités de suivi des signalements. Les maires sont satisfaits de ce mode de collaboration avec l'Etat pour remédier à l'habitat indigne.

L'accompagnement des maires est un enjeu identifié par plusieurs PDLHI avec des ambitions adaptées aux enjeux du territoire. Dans les Hautes-Alpes, département rural, le PDLHI a identifié le besoin d'acculturer les maires aux démarches de projet global. Mme Perrine LAON, chef du service aménagement soutenable de la DDT, a présenté les actions du plan pluriannuel visant à une meilleure appropriation de la thématique de l'habitat indigne par les maires grâce à une approche plus globale du territoire prenant en compte les enjeux de revitalisation du territoire avec des interventions sur l'habitat, sur les commerces, les équipements et les espaces publics. C'est la vocation de l'opération « centre bourg » en cours sur la commune de Guillestre et du programme « Action Coeur de Ville » dont le volet habitat doit répondre aux situations d'habitat dégradé en centre ville.

